

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/12/15

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 4 décembre 2025	Affichée en Mairie le : 4 décembre 2025
25 novembre 2025			

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M.RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	M. BEN-ARIF Samir
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	Mme STEINBACH Danielle
Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier	

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à M. DUMON Joël
Mme BENCI Monique procuration à Mme Anita KEUVREUX
M. IORFIDA Serge procuration à M. BEN-ARIF Samir
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. CHARO Michel
M. SAUDRY Thierry
Mme BALZER Lise

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

15. Avances sur subventions en faveur des associations pour l'année 2026.

A titre exceptionnel, les communes peuvent consentir à une association une avance de trésorerie non rémunérée par un intérêt dès lors que celle-ci a pour objet de favoriser le développement économique et présente un intérêt public pour la commune.

Les autorisations officielles ne seront pas données avant le vote du budget de la ville et les versements réels aux associations ne seront réalisés qu'après quelques semaines. Aussi, ces associations ont besoin, pour fonctionner au mieux, de percevoir une part de leur subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les avances énumérées ci-dessous,
- **FINANCE** la dépense au moyen de crédits qui seront inscrits au budget 2026
- **VERSE** les avances sur subventions au plus tard le 31 janvier 2026

• AIKIDO CLUB	500 €
• CLUB VOSGIEN ROMBAS	350 €
• CORPOFORME	650 €
• EQUILIBRE ET MEMOIRE	400 €
• GYM PLUS	300 €
• LA FLECHE	900 €
• PETANQUE CLUB ROMBAS	1000 €
• ROMBAS ATHLETIC CLUB	1650 €
• TENNIS CLUB DE LA VALLEE DE L'ORNE	450 €
• VELO CLUB ROMBAS	450 €
• AMICALE HARMONIE MUNICIPALE	1350 €
• AMICALE DONNEURS DE SANG	800 €
• SOLIDARITE ROMBAS	1500 €
• CLUB AMBIANCE	500 €
• SOUVENIR FRANÇAIS	450 €
• UNC	450 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 3 décembre 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.



Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU.

